



Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses

7^e comité de pilotage

mercredi 11 mars 2013 / Ste-Enimie

Syndicat mixte  *Grand Site*
des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

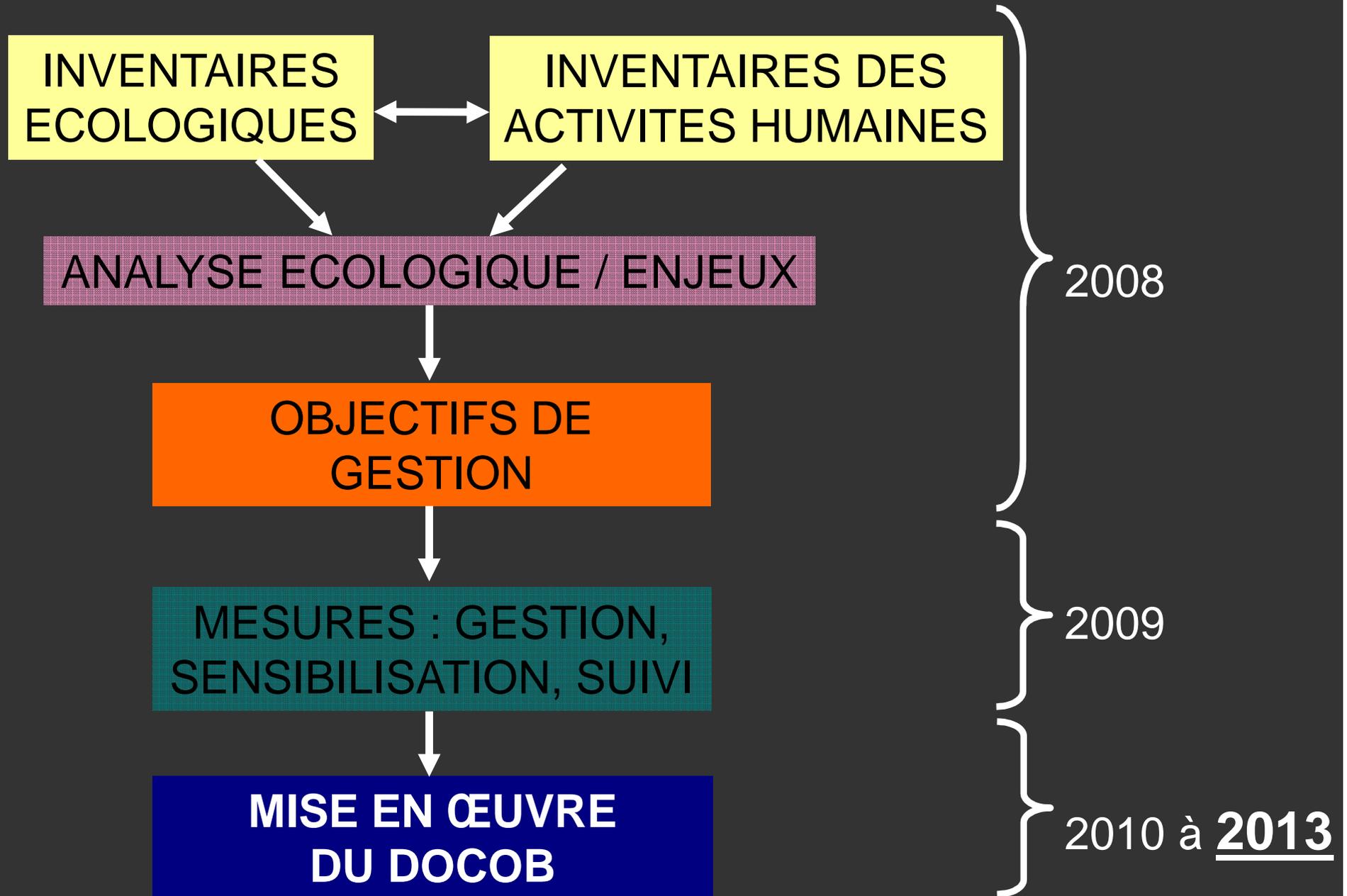


Ordre du jour

1. Bilan de l'animation 2013
2. Programme prévisionnel 2014
3. Stratégie Nationale sur la Biodiversité
4. Plan de gestion du Cirque des Baumes
5. Questions diverses



Bilan de l'animation 2013



Bilan de l'animation 2013

Fréquentation humaine



Bilan de l'animation 2013

Suivi des stations de Sabot de Vénus



Différents relevés : topographie, gradient hydrique, recouvrement, type de milieu, lumière au sol, substrat géologique



Bilan de l'animation 2013



Bilan de l'animation 2013



Le Sapote de Vénus, une espèce rare et protégée



Le saviez-vous ?

Le Sapote de Vénus (*Cypripedium calceolus*) est une espèce d'orchidée rare protégée au niveau national et européen. En France, il est surtout répandu dans les Alpes, mais il est aussi présent dans les Vosges, le Jura, le Massif Central et les Pyrénées.

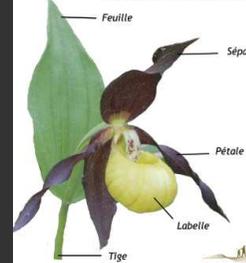
C'est une plante vivace mesurant de 15 à 60 cm, dont la fleur est la plus grande parmi les orchidées de France métropolitaine. Elle se développe en groupes de 5 à 15 tiges, voire plus. Ces dernières portent, généralement, de 3 à 5 feuilles et chaque fleur possède 3 pétales et 3 sépales, lancéolés et pourpre foncé.

C'est le labelle en forme de sabot qui donne son nom à cette plante. Il est de couleur jaune, parfois légèrement strié de pourpre, et il mesure de 4 à 5 cm de long. Le labelle constitue un piège pour les insectes pollinisateurs. En effet, la pollinisation intervient grâce à un insecte (généralement un hyménoptère), qui, attiré par l'odeur florale, pénètre à l'intérieur du labelle et en ressort avec le pollen de la fleur collé sur son dos.

La floraison intervient généralement entre mi-mai et mi-juillet, en fonction de divers facteurs : altitude, exposition... Environ 13 000 graines minuscules sont dispersées par le vent et ont besoin pour se développer de créer une symbiose avec un champignon mycorrhizien.

Le développement est très lent, il faut entre 6 et 10 ans pour obtenir une plante en fleur, mais elle peut vivre plus de 100 ans, parfois même plusieurs siècles.

Morphologie du Sapote de Vénus



Le Sapote de Vénus dans les Gorges du Tarn

En 1999, 29 stations de Sapote de Vénus (comportant 3581 tiges, dont 1984 fleuries) ont été inventoriées dans les Gorges du Tarn.

Il s'agit d'une des populations les plus remarquables de France.

Les taux de floraison, simple et double (lorsqu'une tige produit deux fleurs), relevés sont en diminution sur les sites, or, ces deux taux sont l'expression de la vigueur de la plante et de conditions stationnelles optimales pour le maintien et le développement de l'espèce.

Les stations de Sapote de Vénus font l'objet de suivis scientifiques afin d'assurer une vigilance pour leur conservation.

Elles sont situées sur le versant exposé au Nord, mais leur présence n'est pas exclue dans d'autres secteurs des Gorges.



Le Sapote de Vénus : une espèce fragile

Vous êtes au coeur du site Natura 2000 des "Gorges du Tarn". Différents aménagements ont été réalisés en faveur de la découverte et de préservation de cette espèce d'orchidée rare et protégée. Il est donc nécessaire que vous les respectiez scrupuleusement et que vous ne cueilliez pas en dehors du sentier.

Merci.

Une espèce exigeante

Les stations de Sapote de Vénus sont en grande majorité liées au relief. Les conditions nécessaires à leur installation et à leur pérennité sont : un microclimat frais et humide, des sols carbonatés, une situation en luminosité allant de mi-ombre à claire, un couvert arbustif haut inférieur à 20% et un couvert herbacé supérieur à 50%, et un habitat de pinède dominant (mais les hêtraies et les pelouses sont également appréciées).



Une espèce menacée

Plusieurs menaces pèsent sur le Sapote de Vénus :

- le risque de fermeture du milieu : l'augmentation de la végétation entraînerait une perte de luminosité et donc de l'habitat préférentiel du Sapote.
- la fréquentation humaine : cueillette, arrachage, piétinement, sur-fréquentation ponctuelle...
- l'érosion des sols, favorisée par la pente.



La destruction de cette espèce protégée, son arrachage ou sa cueillette est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (Article L415-3 du Code de l'Environnement).

-> Veillez à respecter les aménagements mis en place pour protéger les plantes

-> Ne cueillez pas de Sapote de Vénus

-> Ne marchez pas en dehors du sentier aménagé

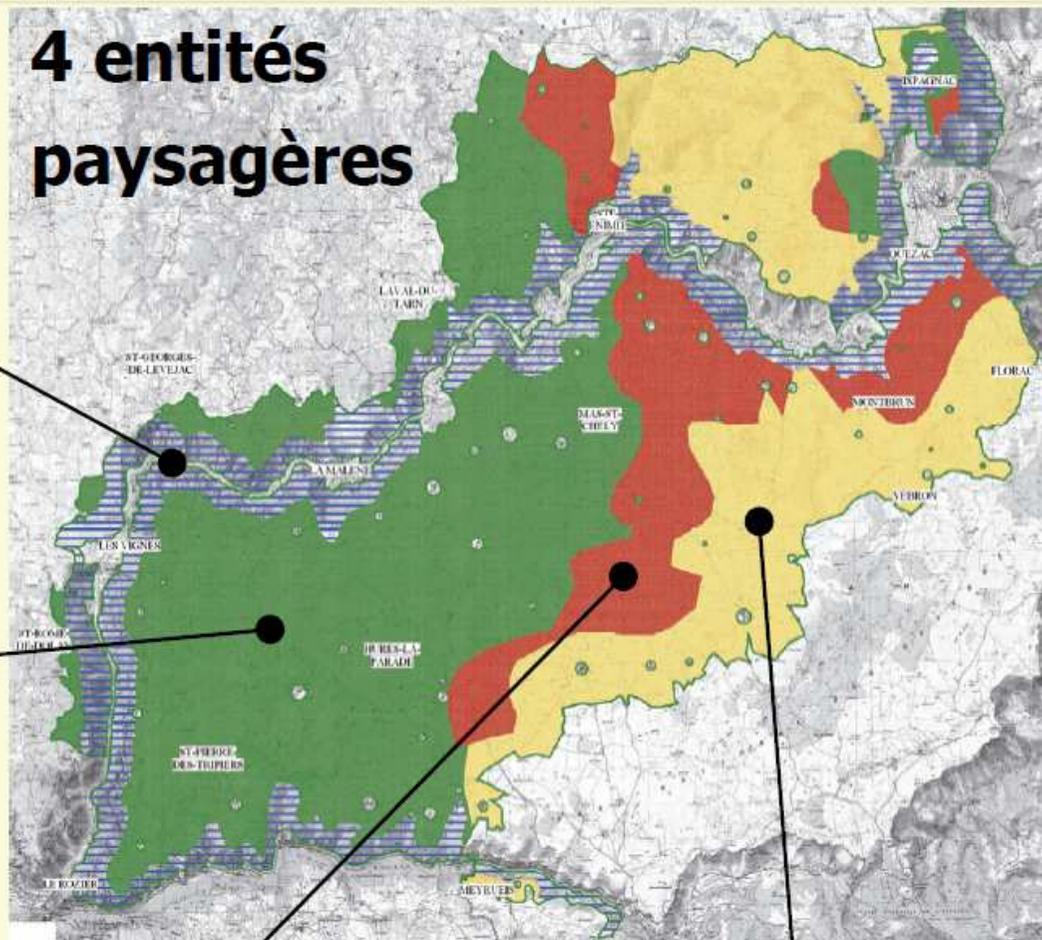


Bilan de l'animation 2013

4 entités paysagères

Les Gorges
20 % du site,
boisés à 90 %

Le Causse
« boisé »
41 % du site,
boisés à 49 %

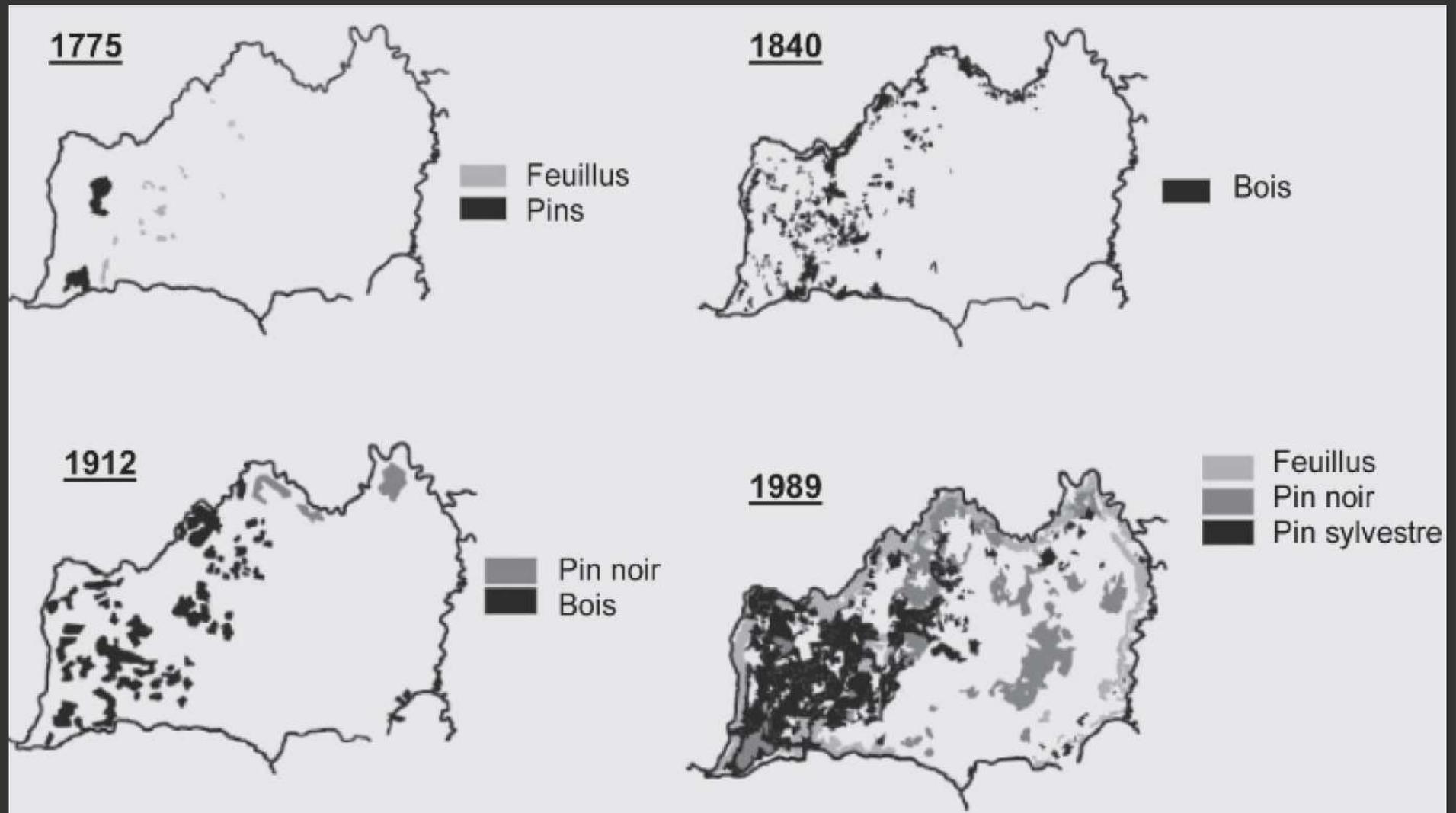


Le Causse
« intermédiaire »
(*front de boisement*)
14 % du site, boisés à 37 %

Le Causse
« nu »
25 % du site,
boisés à 26 %



Bilan de l'animation 2013



d'après CAPLAT *et al.*, 2006

Bilan de l'animation 2013

Pelouses = moins 25 % d'embroussaillement



Bilan de l'animation 2013

Landes semi-ouvertes → → < 25% ligneux bas



Bilan de l'animation 2013

Landes fermées

- → - 25 % ligneux hauts
- → - 50 % ligneux bas

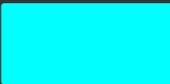


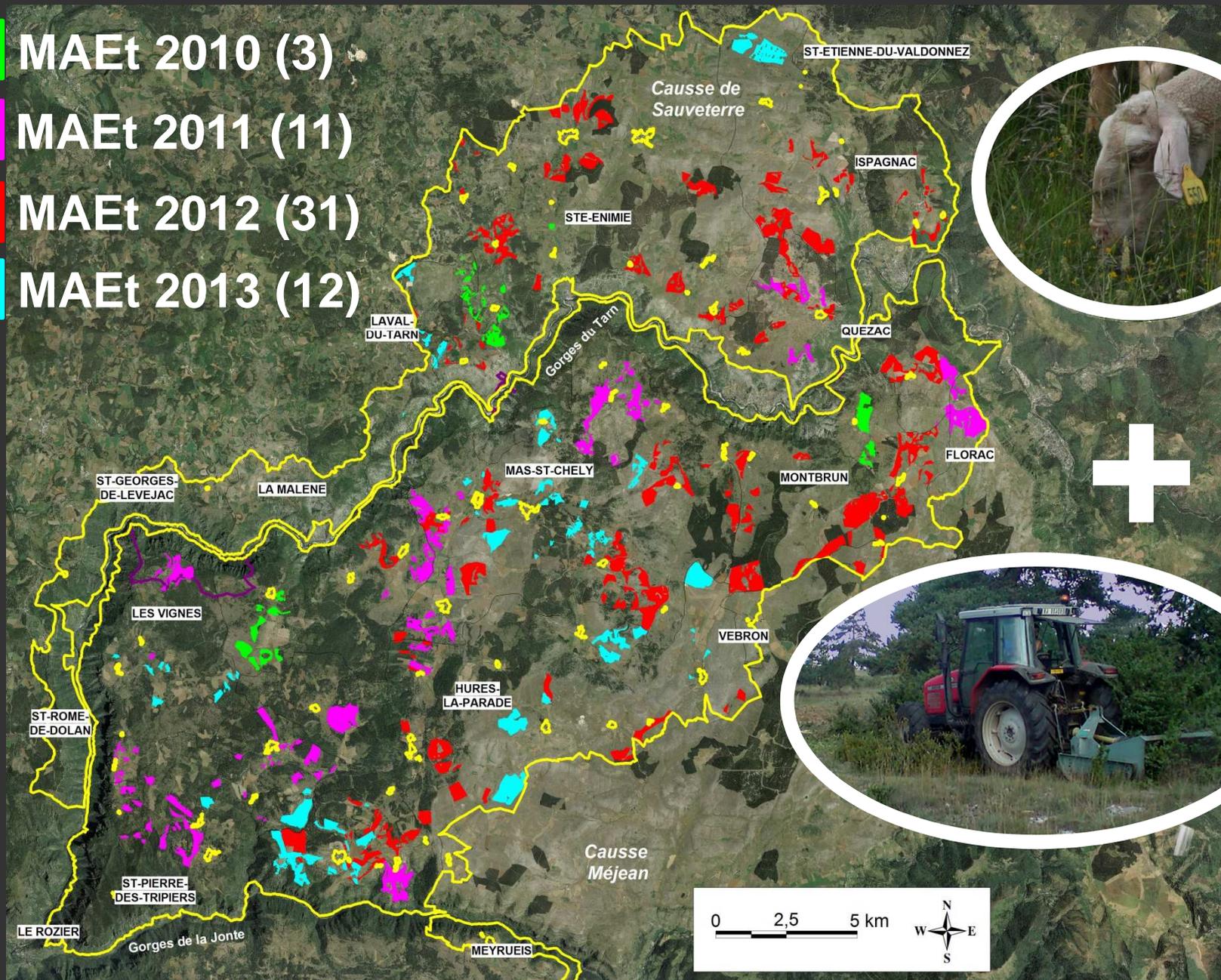
Bilan de l'animation 2013



**Espaces sylvopastoraux
200 tiges/ha min**

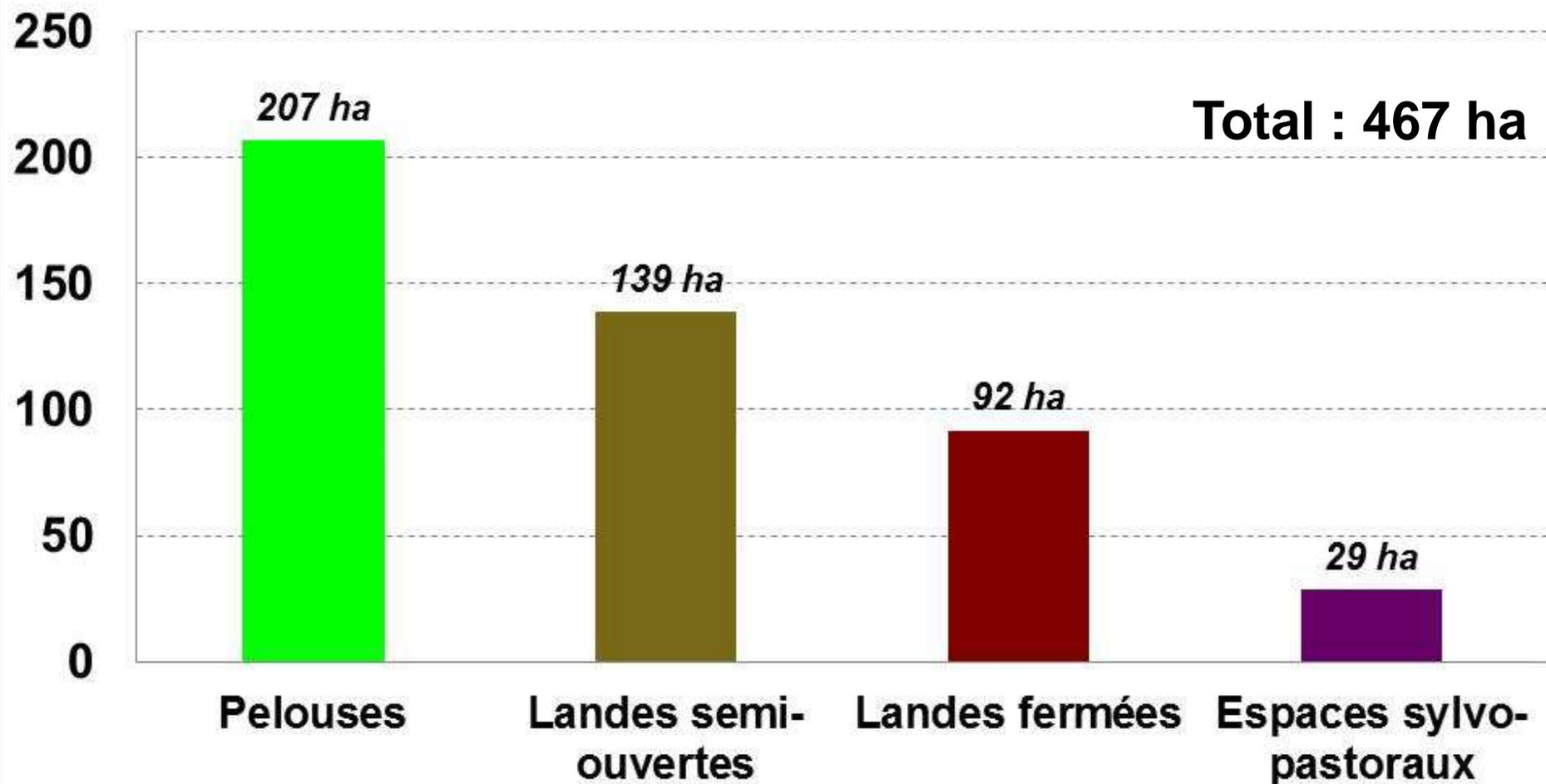
Bilan de l'animation 2013

-  MAEt 2010 (3)
-  MAEt 2011 (11)
-  MAEt 2012 (31)
-  MAEt 2013 (12)



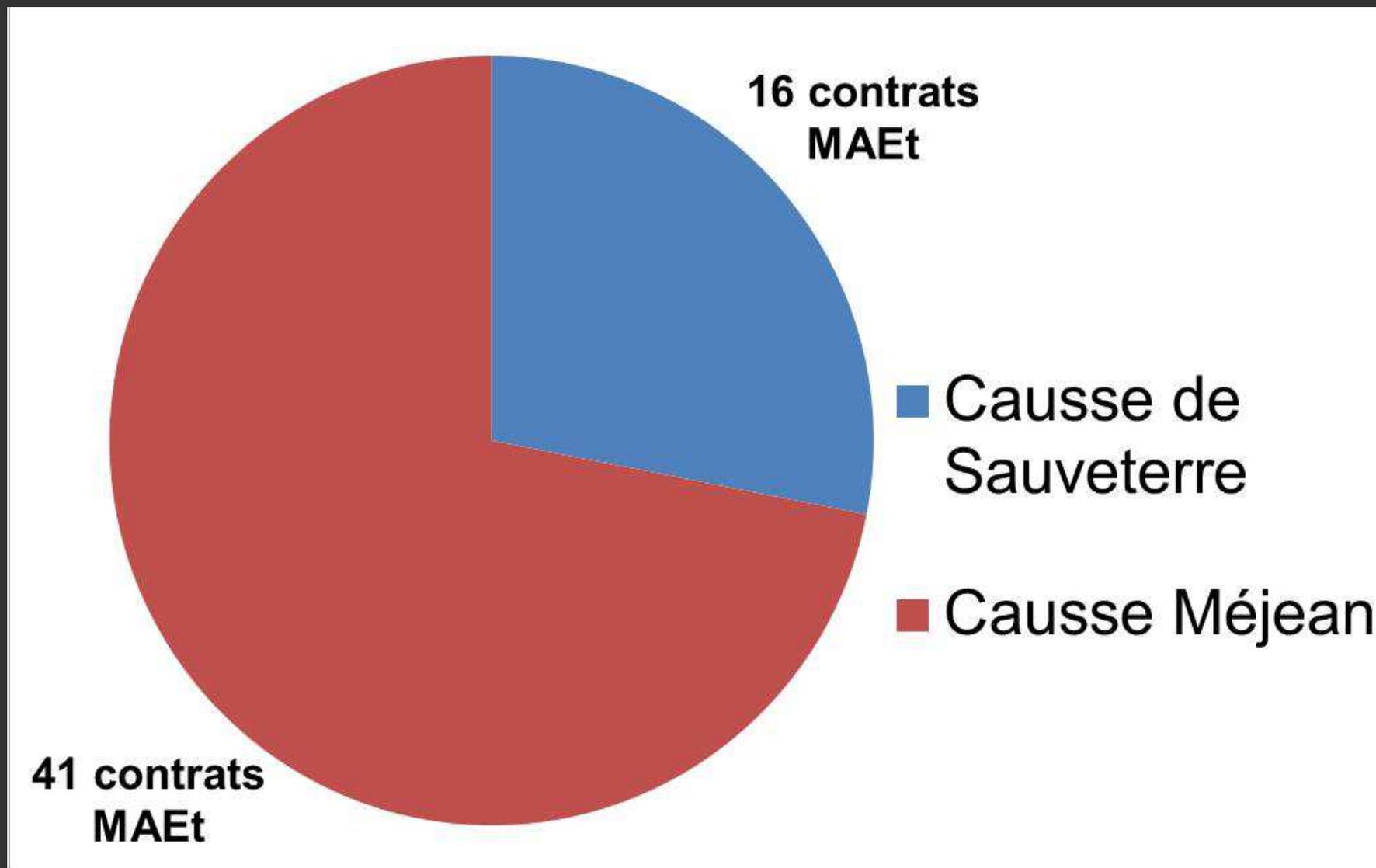
Bilan de l'animation 2013

Contractualisation MAEt en 2013



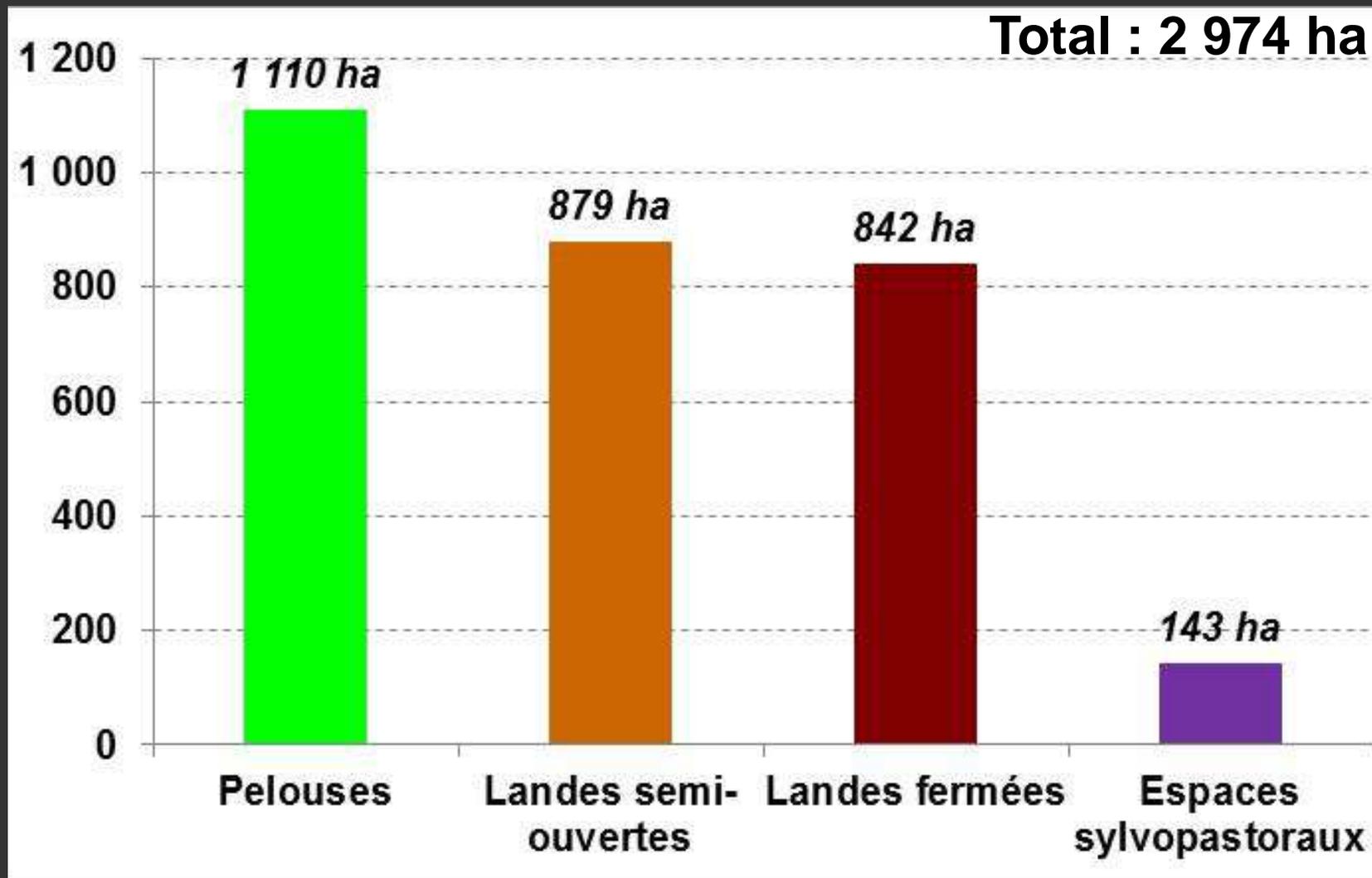
Bilan de l'animation 2013

Bilan sur 5 ans



Bilan de l'animation 2013

Bilan sur 5 ans



145 446 €

147 231 €

192 028 €

145 446 €

2,536 M€

Bilan de l'animation 2013

Quelques exemples



Bilan de l'animation 2013

Quelques exemples



Bilan de l'animation 2013

Quelques exemples



Bilan de l'animation 2013

Quelques exemples



Bilan de l'animation 2013

Quelques exemples



Bilan de l'animation 2013

Quelques exemples



Bilan de l'animation 2013

Quelques exemples « avant/après »



Bilan de l'animation 2013



après

Bilan de l'animation 2013

avant



Bilan de l'animation 2013

après



Bilan de l'animation 2013

avant



Bilan de l'animation 2013

après



Bilan de l'animation 2013

avant



Bilan de l'animation 2013

après



Bilan de l'animation 2013

Dossier de demande de défrichage

Bilan 2013 relatif aux
engagements MAEt

Bilan de l'animation 2013

Contexte

- MAEt engagées en mesures LF majoritairement (objectif : ligneux hauts < 25 % de la parcelle)
- Parcelle attenante à un massif de + de 4 ha
- Vocation à changer définitivement la nature d'un sol
- Attention, une route ne vaut pas séparation au sein d'un massif forestier

Bilan de l'animation 2013

6 exploitations concernées

Exploitant	MAEt	Surface (ha)	Réalisation du dossier	Autorisation de coupe validée
GAL Laure	SY	0,64	Abandon, de la démarche, simplement quelques arbres supprimés pour faire entrer de la lumière au sein de la parcelle. Pas de changement de la nature du sol.	
MOREAU Eric	LF	11,53	Chambre d'agriculture	Autorisation de coupe validée le 1er août 2013
VIRENQUE Martine	LF	21,10	Travaux effectués sur terrain sectionnaux, c'est donc la Mairie qui s'est occupé du dossier	Autorisation de coupe validée le 7 novembre 2013
GAEC de Lueysse	SY	10,65	Travaux effectués sur terrain sectionnaux, c'est donc la Mairie qui s'est occupé du dossier	Autorisation de coupe validée le 26 mars 2013
GAEC Prantlong	SY	10,39	Travaux effectués sur terrain sectionnaux, c'est donc la Mairie qui s'est occupé du dossier	Autorisation de coupe validée le 26 mars 2013
GAEC de TOULOUSSETTE	LF	16,85	Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère	Dossier en instance

Bilan de l'animation 2013



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE

Ministère
de l'Énergie

Pers

No

Ad

Nu

Co

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

cerfa

n°13632*01

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information.
Veuillez transmettre l'original à la préfecture (DDAF ou DDEA) du département dans lequel se situe le défrichement, en
recommandé avec accusé de réception et veuillez en conserver un exemplaire

Cadr

N° de

IDEN

N° SIRE

attribu

ou

N° NUM

attribu

□ Auc

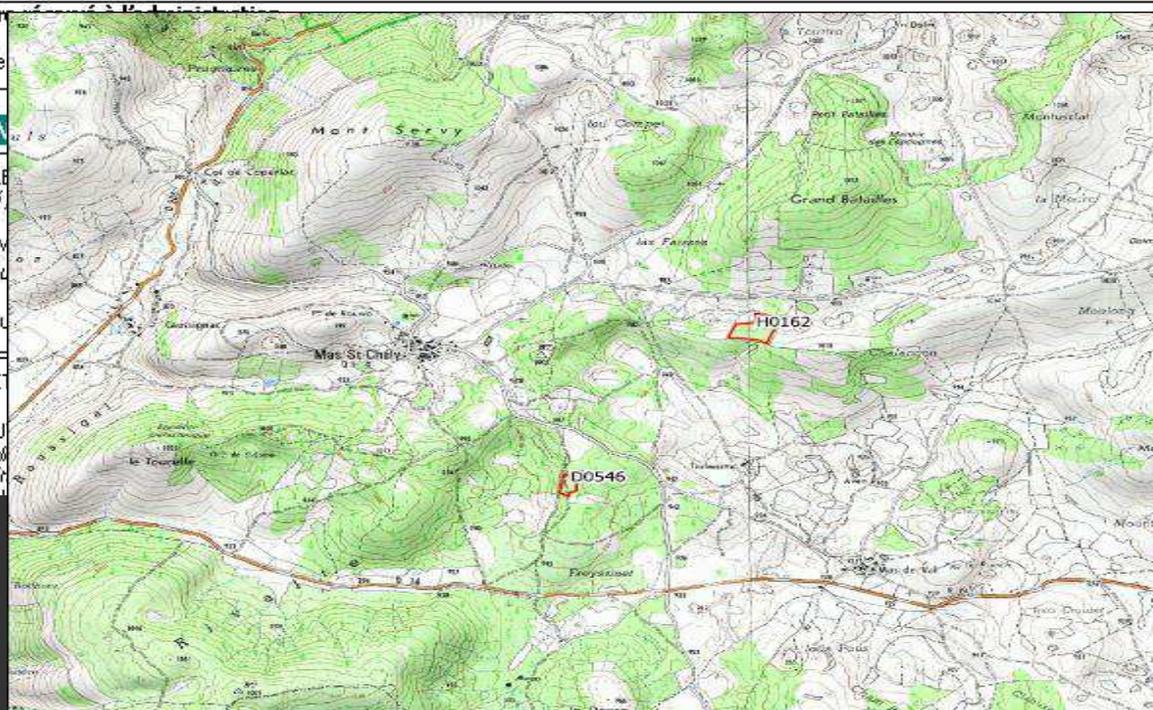
CIVILI

STATU

Particul

propri

MO



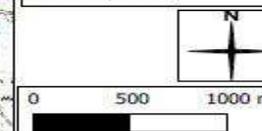
Parcelles
concernées par un
défrichement
Moreau Eric

Légende

Cadastre

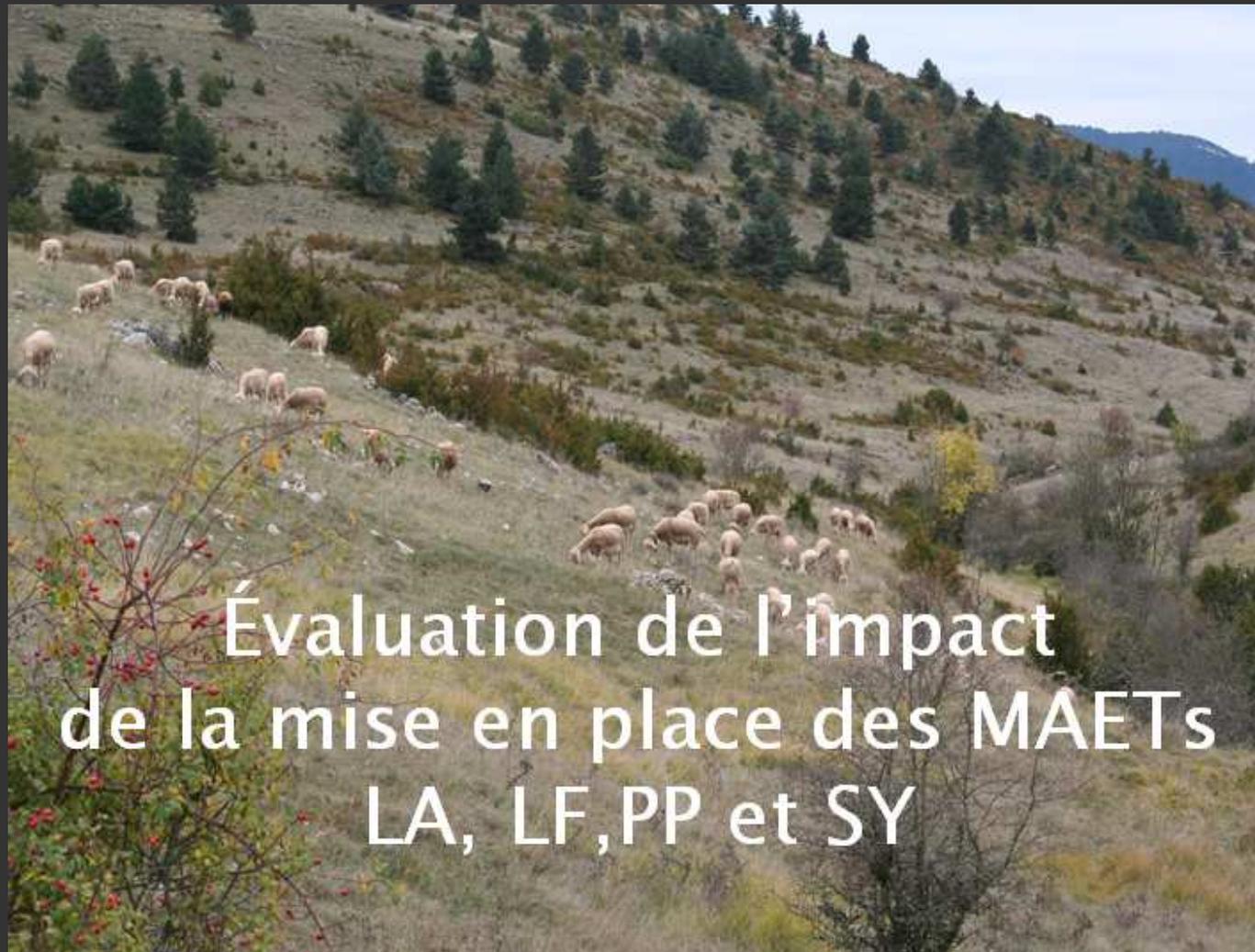


Données cartographiques
sans valeurs juridiques
Echelle 1/25000



Bilan de l'animation 2013

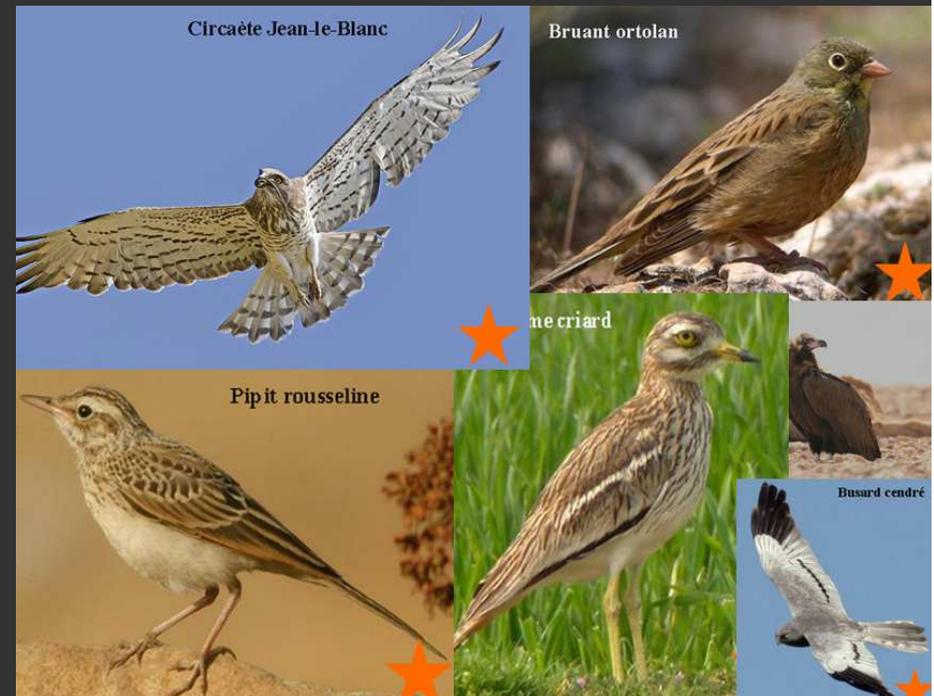
Suivi des contrats & accompagnement des agriculteurs engagés



Évaluation de l'impact
de la mise en place des MAETs
LA, LF, PP et SY

Contexte

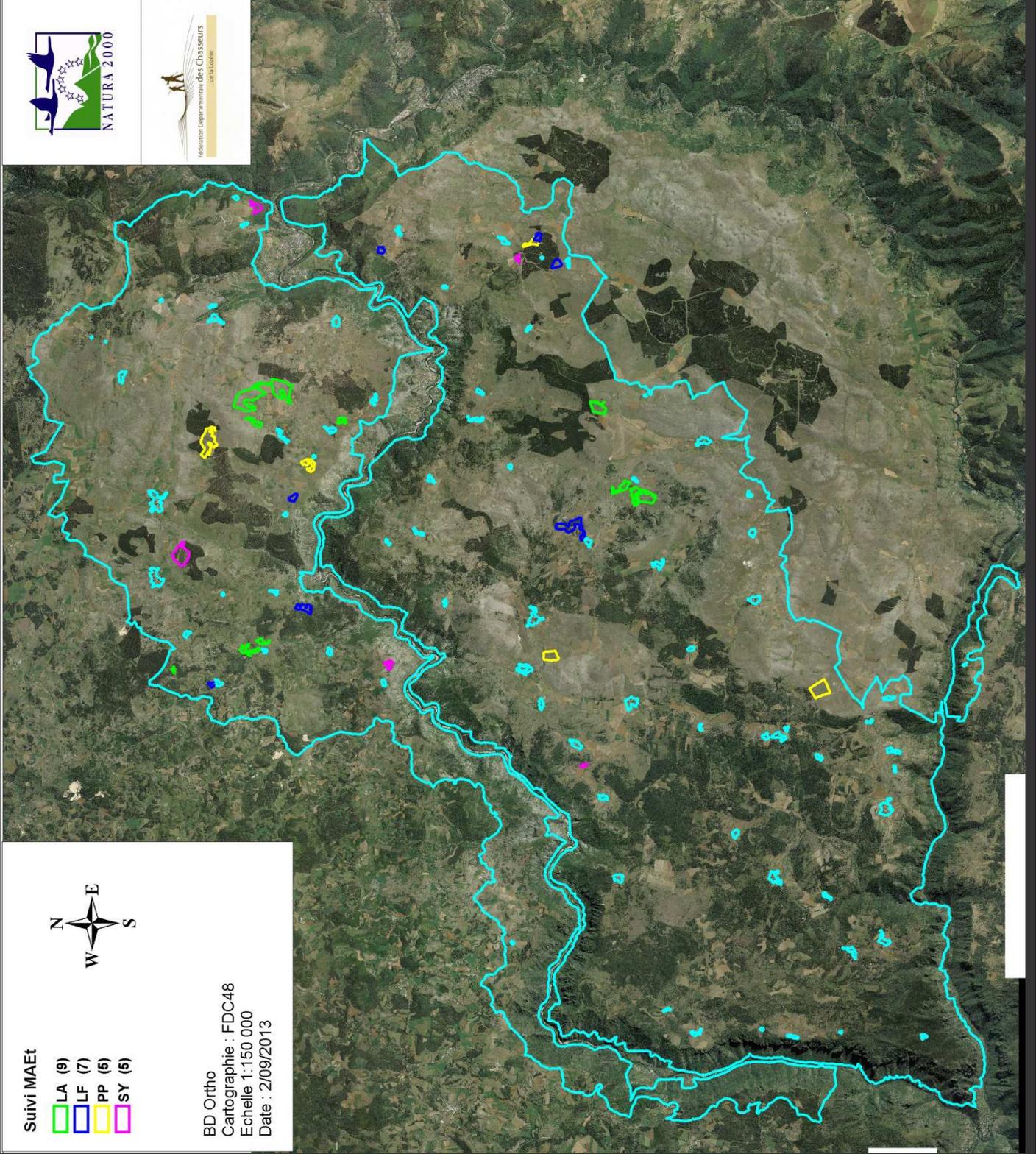
- ZPS: 25 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
- Mise en place de MAEt
- Accompagnement des agriculteurs



Travaux préexistants

- Échantillon de 25 parcelles réparties sur les Causses Méjean et Sauveterre
- Suivi du taux d'embroussaillement
- Suivi photographique





Suivi MAET

- LA (9)
- LF (7)
- PP (6)
- SY (6)



BD Ortho
Cartographie : FDC48
Echelle 1:150 000
Date : 2/09/2013

Création d'un outil d'évaluation

- Pour aller plus loin que le suivi visuel
- Pouvant s'appuyer sur le travail déjà fait
- Facilement utilisable sur le terrain
- Approche botanique



L'outil : grille d'évaluation

- Critères des grilles du guide méthodologique « *Évaluation de l'état de conservation d'habitats IC* » CEN LR 2012
- Nouveaux critères
- Approches en fonction des différentes strates végétales



Type de parcelle : Numéro de parcelle :
 Nom de l'exploitant : Lieu :
 Surface :

Arborée	Recouvrement de la strate arborée	
	Proportion de conifères Proportion de feuillus	

Nature de la strate arborescente et dynamique	proportion	dynamique	
		0+	++
Jeunes conifères (sauf Genévrier)		0+	++
<i>Juniperus communis</i>		0+	++
<i>Buxus sempervirens</i>		0+	++
<i>Prunus mahaleb</i>		0+	++
<i>Prunus spinosa</i>		0+	++
<i>Amelanchier ovalis</i>		0+	++
<i>Rosa canina</i>		0+	++
autres :		0+	++

Parcelle pâturée	bon	moyen	défavorable
Taux de raclage (date)	oui / non		
Espèce(s) dominante(s)	0 / 1 / 2 / 3 / 4 / 5 /		
Recouvrement espèces rudérales	<1	1 à 10	>10
Recouvrement espèces exotiques	<1		>1
Recouvrement en litière	<10	10 à 20	>20
Jeunes ligneux			

Recouvrement sol nu (sans pierre)	<10	10 à 20	>20
Stockage des rémanents	bordure/extérieur / intérieur		
Stockage autres			
Traces de véhicules	<1	1 à 10	>10
Travaux récents	Oui / non		

Éléments fixes :
 Descriptif qualitatif/quantitatif

Général
 Éléments significatifs, espèces observées, avis sur la dynamique de végétation/qualité des travaux réalisés/taille des enclos. semis, nature du pâturage (homogénéité, pression localisée), citerne, mangeoire, roches, sol nu, éléments fixes (caselle, clapas, muret, haies fossé...)

Résultats : mise en œuvre des gros travaux

- Tous les exploitants sont en règle par rapport aux dates
- Attention : date limite du 31 mars pour la mise en place des travaux pour les parcelles en LA
- 3 parcelles avec des problèmes importants de stockage des rémanents [sur des clapas (LA) ; laissés au sol (LF)]
- 1 cas de débroussaillage trop important de lande à genévriers (LF IC)

Résultats : entretien et petits travaux

- 6 parcelles subissent une pression de pâturage suffisante
- 12 parcelles sous pâturées
 - 3 cas de sous pâturage en lien avec la présence de prairies de fauches attenantes à la parcelle contractuelle
- 2 cas de semis d'espèces fourragères suite à une perturbation du sol (1LF,1LA)

- Petit patrimoine bâti présent sur l'ensemble des parcelles (de quelques clapas à plusieurs centaines de mètres de murets)

- Absence totale de linéaire végétaux en dehors du buis



Pistes pour une évolution du cahier des charges

- Mise en place d'un seuil d'embroussaillement minimum
- Conserver différentes classes d'âges de génévriers
- Limitation du recours aux semis
- Intégration d'objectifs de pression de pâturage



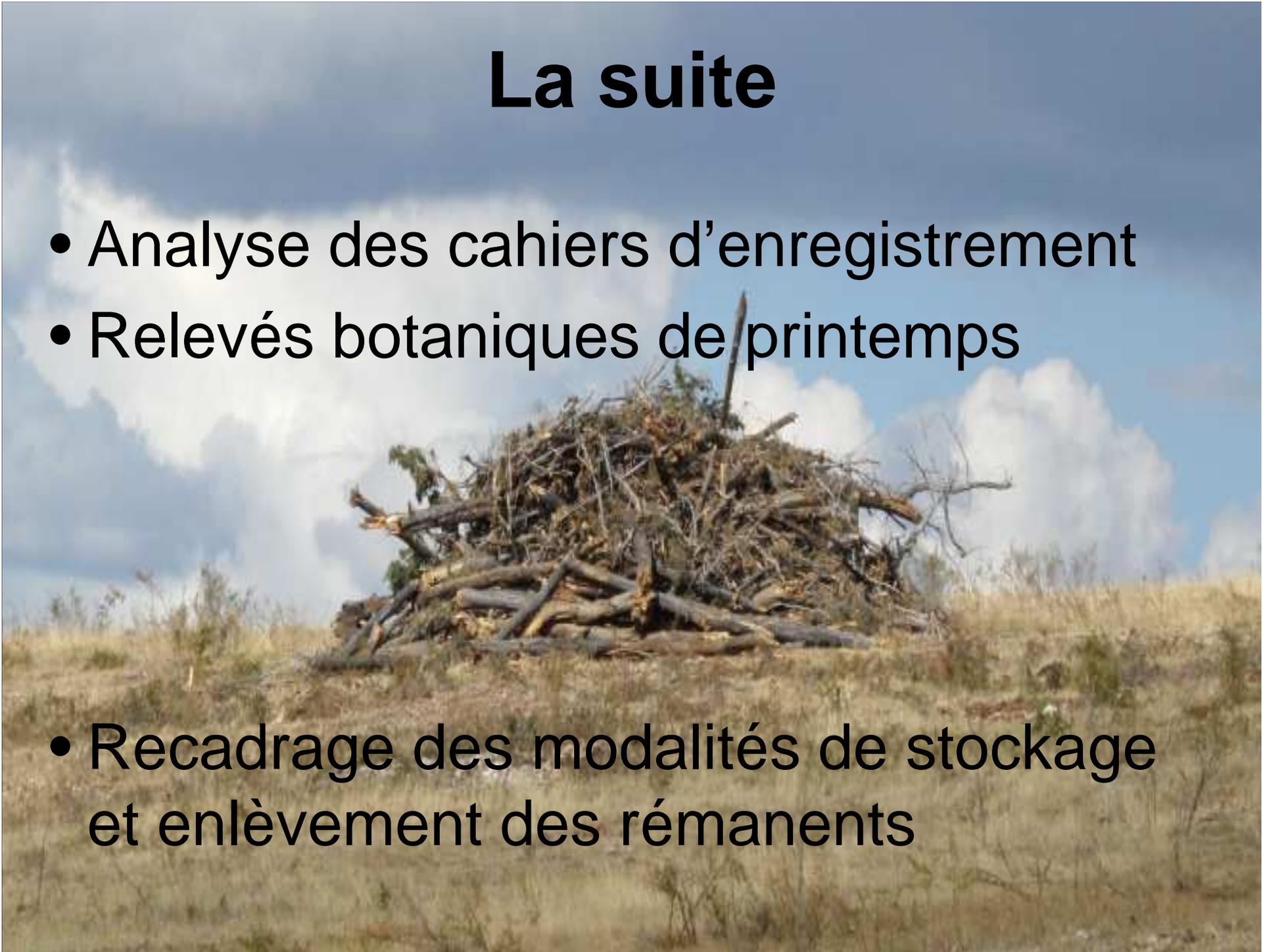
Limite de la mise en place de la méthode

Dates des relevés pour la strate herbacée. Nécessitera un nouveau passage au printemps : confirmation et affinage des résultats obtenus



La suite

- Analyse des cahiers d'enregistrement
- Relevés botaniques de printemps
- Recadrage des modalités de stockage et enlèvement des rémanents



Suite

Alternative aux semis

ACTUALITÉS

Des semences locales pour améliorer l'autonomie fourragère et la biodiversité

Une expérimentation menée par des éleveurs et des chercheurs de l'Inra de Toulouse pour parvenir à créer des prairies à partir de semences d'espèces fourragères locales est en cours sur le causse Méjean.



avec du matériel de précision sur le domaine d'Auzeville (Inra de Toulouse), et avec du matériel agricole ordinaire sur l'exploitation de la Fichade sur le causse Méjean.

La deuxième phase a consisté d'une part à suivre chez quelques exploitants les stades clés de développement des espèces prairiales : floraison, fructification, maturation des graines. Un guide sur les périodes de récolte de semences en fonction du type de prairie souhaité a été élaboré. D'autre part, une enquête a permis de mieux cerner la place des prairies naturelles dans les systèmes d'exploitation caussenards, ainsi que les attentes des éleveurs du Causse concernant la production de fourrage à partir de semences locales.

Les résultats de cette première expérimentation montrent l'intérêt des éleveurs pour le projet et leur besoin de poursuivre le travail de recherche pour élaborer des itinéraires de culture. Il faudra également continuer l'animation du collectif d'éleveurs et trouver des financements. ●

Plusieurs épisodes sévères de sécheresse se sont succédés ces dernières années. Les éleveurs du causse Méjean ont constaté que les prairies naturelles de fauche résistaient plutôt bien au déficit hydrique. Bien que naturellement plus faible, la productivité des prairies naturelles permanentes a moins chuté que celle des prairies temporaires, qu'il a même fallu parfois ressemer.

Sur la base de ce constat, des éleveurs se sont rapprochés de l'Inra de Toulouse (Unité mixte de recherche «AGIR») pour tenter de développer des techniques de récolte et de culture utilisant les espèces fourragères des prairies naturelles locales. Objectif : créer des prairies composées de plusieurs espèces adaptées aux sols et au climat caussenards.

Sollicité par les éleveurs et par l'Inra, le Parc national des Cévennes a décidé de soutenir financièrement et techniquement ce projet qui permet à la fois d'accroître l'autonomie de fourragère des exploitations et de valoriser et maintenir la diversité floristique locale.

La première phase du projet a consisté à rester de manière expérimentale la récolte, le tri et le semis de semences de prairies naturelles



Rapprochement avec différentes structures (PNC, Chambre d'agriculture...) pour un travail sur le développement de semences locales sauvages pour le repeuplement des sols perturbés

Suite

Valorisation du petit patrimoine bâti



Amorcer une réflexion sur la mise en valeur du petit patrimoine

Aboutir à une amélioration du cahier des charges en concertation avec les exploitants



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

- 7 contrats réalisés (10 lavognes, 1 culture faunistique et 1 enherbement de chemin)
- 2 en cours de réalisation (1 implantation d'une population viable de lapins de garenne et 2 lavognes)
- 4 projets en cours :
réhabilitation/création de lavognes

Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Réalisation de lavognes...



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Terrassement



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Pose du géotextile



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Réalisation des joints géotextiles



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Pose de la géomembrane



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Géomembrane entre les 2 géotextiles



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Pose de l'argile et des dalles calcaires



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Etalement de l'argile à la main



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Stabilisation des dalles



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Réalisation des joints inter-dalles

à la
main



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Pose des dalles



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Pose des dalles



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Réalisation des joints



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Finalisation



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

En eau



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

2 ans
après

...



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Actions 2013

- 12 lavognes créées en 2 ans
- Suivi des travaux et du respect du cahier des charges (conformité, entretien, interdiction d'introduire des poissons rouges...)
- Réalisation d'un diaporama de valorisation des lavognes pour la fromagerie de Hyelzas
- Visites de lavogne (Ministère pour l'Opération Grand Site, UNESCO, Fête de Hyelzas)
- Suivi faunistique à l'aide d'appareil de photosurveillance mis à disposition par la FDC48

Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Fréquentation faunistique

- Mammifères (Lapin, Lièvre, Blaireau, Chevreuil, Renard...) et brebis
- Oiseaux (Vautours, Craves à bec rouge, Passereaux, Geai, Choucas,...)
- Batraciens, odonates et macro-invertébrés : contacts visuels à approfondir en 2014 ...
- *Homo sapiens...*

Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000 quelques exemples...



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

lièvre



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

renards



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

sanglier



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

craves à bec rouge et choucas



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

perdrix rouges



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

passereaux



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000 pigeon ramier



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

lapin de garenne



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000 chevreuil



Attack/R

9/18/2013 5:49 PM



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

vautour fauve



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

panneaux d'information mis en place



Création d'une lavogne écologique



Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur la Zone de Protection Spéciale (ZPS) des "Gorges du Tarn et de la Jonte", financé par des fonds européens (FEADER) et étatiques, la Société de chasse de Huelzas, en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de la Lozère (animatrice du site Natura 2000), a mis en place un réseau de 5 lavognes écologiques.

Les lavognes, bien souvent seules ressources en eau mobilisable sur les Causses, sont l'héritage d'un patrimoine architectural et culturel ancestral. Elles sont bénéfiques pour les espèces patrimoniales présentes sur le site et plus généralement pour l'ensemble de la faune sauvage et domestique.

Crédits photos : FDC 48, B. Berthémy

Pour plus d'informations, contactez la Fédération départementale des chasseurs de la Lozère, au 04.66.65.75.85



Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

2014...

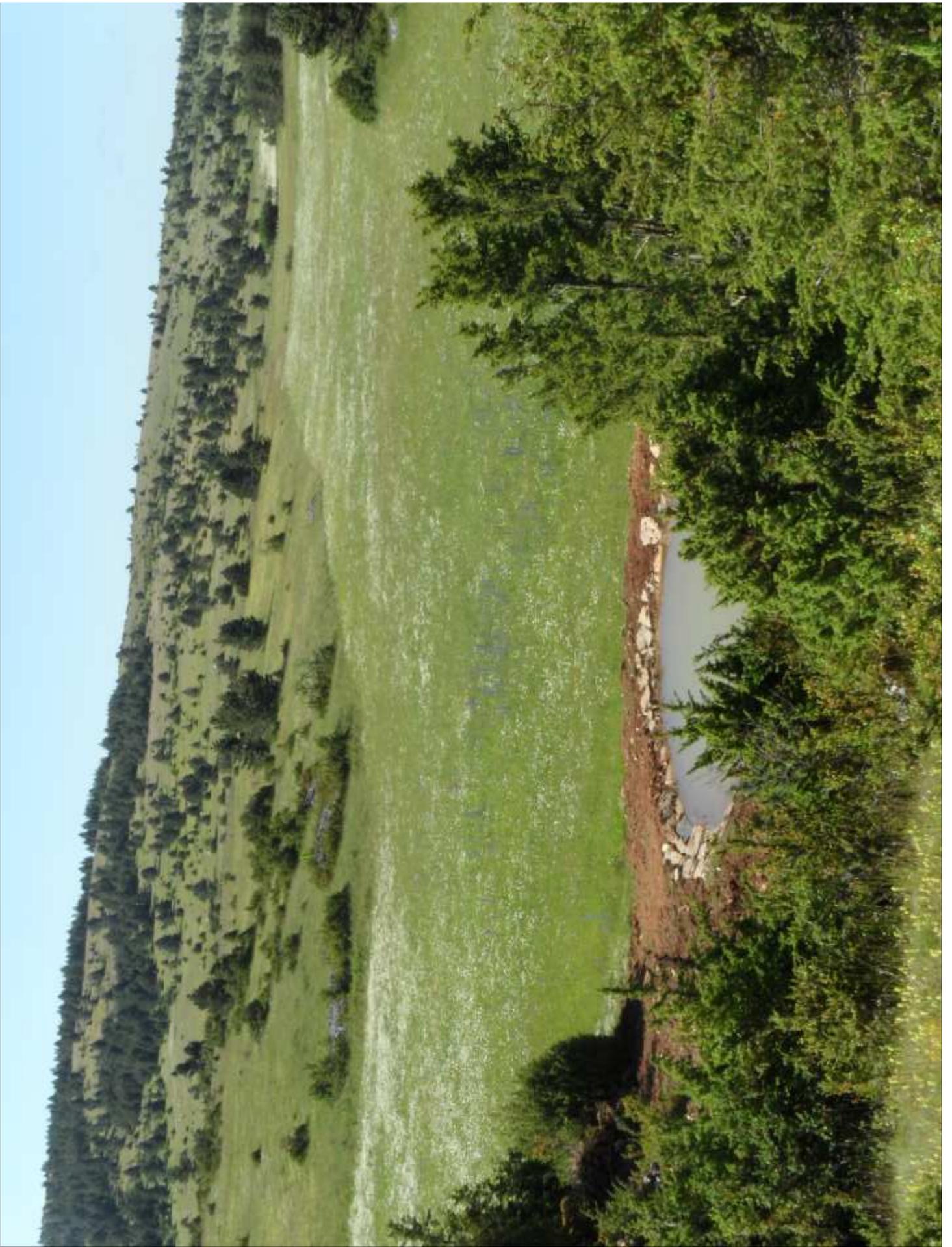
- Mise en place d'un suivi, en partenariat avec la Fédération de Pêche de Lozère, sur les batraciens, les odonates et la qualité des eaux (2 lavognes)
- Poursuite des dossiers en cours (réhabilitation et création)
- Suivi avec appareil photo-surveillance
- Suivi de l'évolution des lavognes dans le temps (durabilité...)
- Création d'un panneau grand public dans le cadre du programme leader (commune Hures-la-Parade)

Bilan de l'animation 2013

Contrats Natura 2000

Bilan...

- Acceptation sociale et intégration paysagère reconnu par tout le monde
- Valorisation en adéquation avec le classement UNESCO
- Acquisitions d'expériences, avec le temps, sur la maîtrise d'œuvre et l'évolution des lavognes
- Permet de faire travailler des entreprises locales
- Recolonisation rapide de la végétation après travaux (molène, fétuque, ...)
- Fréquentation faunistique importante



Bilan de l'animation 2013

La **LOZÈRE**
nouvelle

12

L'ACTU ENVIRONNEMENT

La Lozère Nouvelle du 20 septembre 2013

Des actions simples et concertées Natura 2000 pour magnifier le territoire

Natura 2000 avance discrètement mais efficacement, avec des actions simples mais adaptées, menées autour d'un consensus local. L'idée est d'utiliser la notion de patrimoine mondial pour aménager le territoire. Explication :

Une balade au cœur du vertigineux territoire de Natura 2000, c'est toujours une aventure initiatrice. Même pour ceux qui connaissent par cœur le site, la majesté des panoramas, la richesse patrimoniale, géologique, de la faune, de la flore... constitue une expérience éternellement renouvelée. Sur ce site, des équipes dynamiques et motivées ouvrent au quotidien pour l'aménagement du patrimoine. L'idée, explique Arnaud Julien de la Fédération départementale des chasseurs, chargé de mission Natura 2000, « c'est de mener des actions simples mais adaptées, autour d'un consensus local ». D'utiliser la notion de patrimoine mondial pour aménager ce majestueux territoire. Les équipes ouvrent pour préserver la nature, certes, mais aussi la vie des hommes. Natura 2000

n'est-il pas le pays de l'agropastoralisme ?

RETOUR AUX CHOSES SIMPLES ET BELLES

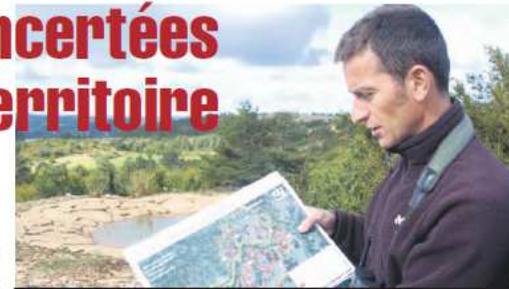
Aujourd'hui, ce vaste espace constitue 3000 ha redonnés à l'agriculture ! « Nous ne sommes que des coordonnateurs », insiste Arnaud Julien, qui souhaite mettre en valeur l'implication des habitants du site dans l'aménagement de notre "bien commun". « On génère des actions bénéfiques pour la nature et valorisantes pour le site », détaille-t-il en présentant la dernière en date, la restauration d'une douzaine de lavognes entièrement financée par l'Europe. « Une goutte d'eau dans les 40000 ha du site », mais un projet hautement symbolique de la façon de travailler : « les lavognes ont une valeur patrimoniale et historique. Elles

participent à la spécificité des causses » et aujourd'hui, elles prouvent de surcroît la fierté du travail effectué en commun avec les agriculteurs pour « maintenir la vie, l'élevage et la biodiversité ». Comme les placettes de nourrissage pour les vautours, qui font un utile travail d'éclaircissage, les lavognes ont été créés pour les oiseaux et bénéficient à l'agropastoralisme. Une vision ouverte du développement qui symbolise le dialogue et la confiance qui se sont instaurés entre les porteurs institutionnels de Natura 2000 et tous les acteurs locaux. Une démarche concrète, qui avance chaque jour, avec la discrétion et l'humilité qu'imposent la majesté de ces sites époustouflants des causses et des Gorges...

Patrick Zimmermann



Avec Sandrine Lagloire de l'Entente Causse-Cévennes, Marie-Amélie Pean du syndicat mixte des Grands Causse et Gérard Souchon de la Fédération des chasseurs, Arnaud Julien explique l'intérêt des lavognes pour l'ouverture des territoires.



« L'idée est d'avoir une vision agréable, didactique, adaptée et concertée de l'aménagement du territoire », explique Arnaud Julien. « C'est l'ouverture... » Souligne-t-il en marquant l'importance des projets simples qui s'inscrivent dans un schéma global de préservation de l'environnement. « On essaye d'avoir un regard global et particulier : les mouflons, les orchidées, le pin de Salzmann, les oiseaux, le patrimoine bâti, la faune aquatique dans le Tarn. Par sa richesse, ce site donne tellement le vertige ! »

Gorges et causses... laissez vous guider !



Autre innovation, l'application smartphone du sentier interactif "Environnement", que vient de mettre en ligne l'Office de tourisme de la Communauté de communes du Masségros. Ce programme que l'on télécharge sur son téléphone, concoctée par Alexandre Rouzier, permet de visiter les sites d'une façon moderne et didactique. D'abord parce que la technologie GPS permet de se rendre sans coup férir d'un site notable à l'autre. Ensuite, parce que cette application offre une foule de renseignements intelligents et enrichissants au cours de la visite. L'autre aspect, qui est de taille, c'est la liberté que confère l'utilisation de ce programme : le visiteur est libre de parcourir le site comme il le souhaite, sans contraintes de temps, d'ordre de découverte, etc. Un vrai petit trésor pour tous les touristes et randonneurs !

Et cerise sur le gâteau, l'application est gratuite. On peut la télécharger librement : <http://www.gorgesdu tarn-sauveterre.com/la-region/le-causse-de-sauveterre.html>

Bilan de l'animation 2013

Sortie avec l'Université Paris Orsay



Bilan de l'animation 2013



Bilan de l'animation 2013



Bilan de l'animation 2013



Syndicat mixte
des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses



Chercher dans ce site :

<http://gorgestarnjonte.n2000.fr>

Natura 2000 dans les Gorges du Tarn, de la Jonte et sur les Causses



Découvrir Natura 2000

Les sites

Participer

Dernières actualités

Parution de la lettre info n°6
06/12/2013
Consultez-la en ligne
Le site internet nouveau est
arrivé ! 03/12/2013
Premier envol...

Retrouvez toutes nos actualités

Contact

Bienvenue dans les Gorges du Tarn et de la Jonte et sur les Causses Méjean et de Sauveterre !

Un des sites Natura 2000 les plus riches de France
au niveau de la diversité des espèces d'oiseaux.

Des paysages grandioses (mais aussi atypiques et contrastés)
reconnus en 2011 au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO
(officiellement, l'un des 1 000 plus beaux sites de la planète ; rien que
ça...).

**Bienvenue dans un site où les hommes
et la nature prennent de la hauteur**

Notre site internet : un site parmi des millions mais simplement
l'envie de vous faire découvrir un peu mieux cette région fantastique,



Les Causses & les Cévennes
paysage culturel de l'agro-pastoralisme
Inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial

Bilan de l'animation 2013



Découvrir Natura 2000

Les sites

Participer

Découvrir Natura 2000

- ▶ Objectif général
- ▶ Les Lettres Info
- ▶ Galerie images site "oiseaux"
- ▶ Galerie images site "habitats"
- ▶ Videos
- ▶ Evaluer/prévenir/compenser

Connexion extranet

Vous êtes partenaires des sites,
connectez-vous à l'espace réservé

Accueil » Découvrir Natura 2000

Découvrir Natura 2000

Natura 2000 quesaco ?

C'est un réseau de sites naturels sur le plan européen. Le terme de "réseau" est essentiel puisque l'objectif est de déployer suffisamment d'actions favorables sur l'ensemble du territoire français et européen. Natura 2000 s'appuie sur deux directives européennes : "Oiseaux" (1979) et "Habitats" (1992).

Des acteurs impliqués et très attachés à leur territoire

Le maître d'ouvrage de ces sites Natura 2000 est le Syndicat mixte du Grand Site, des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses. Il a délégué le rôle d'animateur et d'opérateur agro-environnemental à la Fédération de chasse de Lozère. L'animation conduite par la Fédération a pour but d'instaurer un climat de confiance et d'impulser une dynamique entre tous les acteurs concernés (agriculteurs, chasseurs, naturalistes, forestiers, particuliers,...) pour agir ensemble, dans le même sens.



Syndicat mixte  *Grand Site*
des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses



Bilan de l'animation 2013



Découvrir Natura 2000

Les sites

Participer

Les sites

- ▶ Un territoire et des hommes
- ▶ ZPS Gorges du Tarn & de la Jonte
- ▶ SIC Gorges du Tarn
- ▶ Toutes les actualités
- ▶ Pas que des richesses environnementales...
- ▶ Etonnant non !?
- ▶ Biodiversité "ordinaire"

Connexion extranet

Accueil » Les sites

Les sites

2 sites Natura 2000

La ZPS (Zone de Protection Spéciale) "Gorges du Tarn & de la Jonte"

(au titre de la Directive européenne "Oiseaux").

Le SIC (Site d'Intérêt Communautaire) "Gorges du Tarn"

(au titre de la Directive européenne "Habitats")

Où ?



Bilan de l'animation 2013



Découvrir Natura 2000

Les sites

Participer

Participer

- ▶ Contrats MAET
- ▶ Contrats Natura 2000
- ▶ Eduquer/Jouer
- ▶ Se documenter, comprendre
- ▶ Autres pistes d'actions
- ▶ Charte Natura 2000
- ▶ Réintroduction du Gypaète barbu
- ▶ Prenons de la hauteur

Accueil » Participer

Participer

Comme pour les oiseaux, un seul mot d'ordre : **la diversité**...de façons de participer à ce projet



Bilan de l'animation 2013

Dispositif interdépartemental vautours-élevage



Sommaire

1. Population de vautours : suivi de la reproduction, surveillance des sites de nidification.
2. Alimentation donnée aux vautours : connaissance des dépôts sur placettes et chammies.
3. Dispositif destiné à répondre aux éleveurs : les constats et expertises.
4. Quelques éléments de compréhension sur l'alimentation des vautours.
5. Mortalité brutale du bétail et interventions rapides des vautours.

Edito

Au XX^{ème} siècle, les armes à feu et l'empoisonnement indirect ont provoqué la disparition des vautours dans de nombreux pays européens. Ne subsistaient ainsi que 17 couples en vallée d'Ossau dans les années 70.

Entre 1968 et 2006, cette espèce, menacée d'extinction, a fait l'objet de 5 programmes de réintroduction au sud du Massif Central. Ils ont permis de reconstituer une population viable particulièrement sur la Grande Causses lozériennes et aveyronnaises, propices à leur adaptation. En effet, les vautours trouvent dans les gorges leurs sites de nidification et sur les causses leurs ressources alimentaires.

Au regard des services rendus par les vautours en matière d'équarrissage naturel et au plan touristique, on peut considérer que l'espèce s'est parfaitement intégrée sur ce territoire.

À l'heure où dans le monde on constate que la plupart des populations de vautours se sont éteintes, victimes des conflits et des traitements phytopharmaceutiques pour l'essentiel, ce qui engendre d'importants problèmes sanitaires, il convient de souligner que la population des Grandes Causses est reconnue comme la plus saine et la mieux suivie.

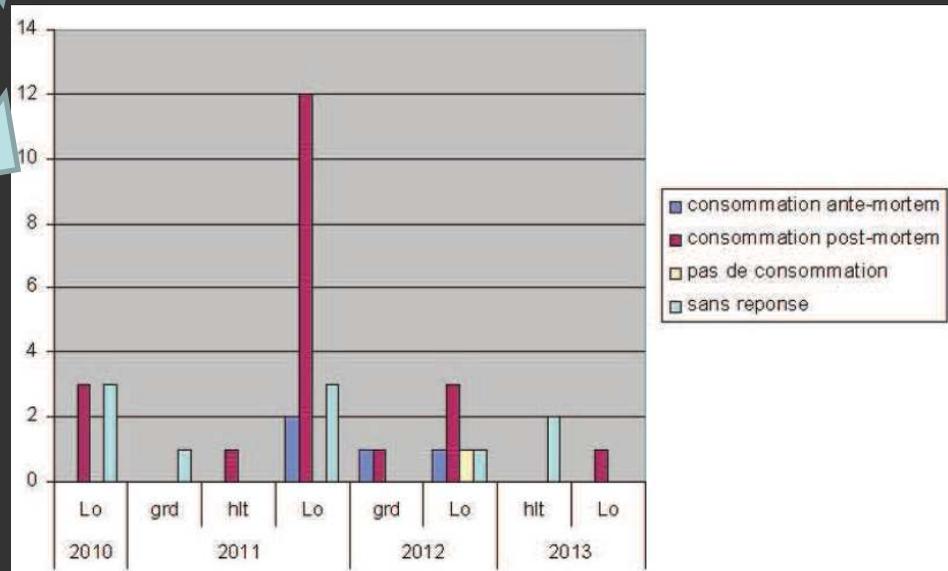
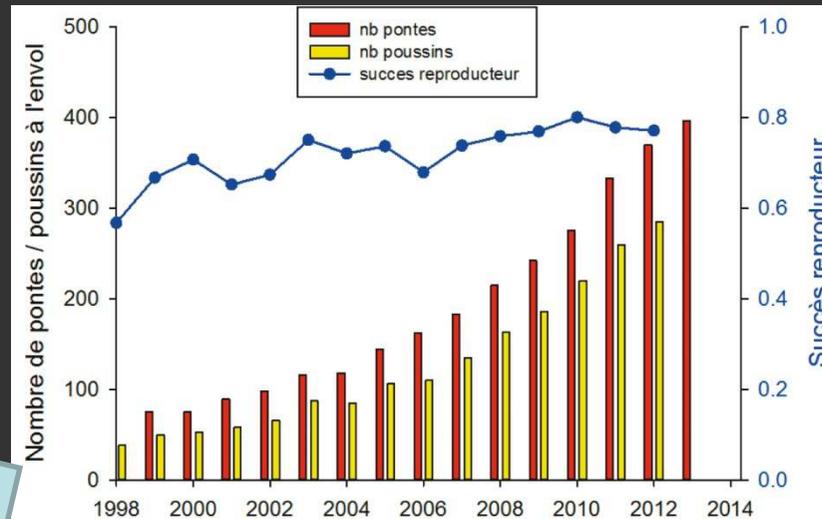
Cette situation s'inscrit en continuité de l'histoire du département de la Lozère dans lequel avait été pris dès 1964 un arrêté de protection de l'Aigle royal.

En parallèle, la pérennité du pastoralisme qui a façonné les paysages si particuliers des causses a permis en 2011 le classement de ces territoires au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans le contexte des difficultés des modes d'élevage contemporains, la restauration du lien ancestral avec ces néo-crochages génère parfois des incompréhensions dans le milieu agricole. Il convient d'accompagner les éleveurs et de réguler la ressource alimentaire afin de prendre en compte les inquiétudes, pour que perdure cette cohabitation positive.

Les vautours fauves sont en grande partie dépendants des ressources fournies par la mortalité des animaux domestiques, les moutons en particulier. Ils assurent un équarrissage rapide, écologique et peu coûteux pour les éleveurs. Les animaux morts sont déposés sur des placettes individuelles, ou en charniers autorisés pour permettre un suivi quantitatif et sanitaire des pertes d'élevage.

Cette lettre d'information constitue un nouveau point d'étape dans le suivi des synergies entre les vautours et les éleveurs.

Guillaume LAMBERT
Préfet de la Lozère



Bilan de l'animation 2013

Canton du Massegros
Départ : CAUVEL
commune de St Rome de Dolan

6 kms

Randonnée Thématique
« Natura 2000 »

Rando N° 12 :
Topo Office de
Tourisme

Randonnée téléchargeable par web application (iPhone et Android)

Office de Tourisme
48500 Le Massegros
04 66 48 88 08
otsl@gorgesduarn-sauveterre.com
en partenariat avec la
Fédération de Chasse de la Lozère
animatrice du site Natura 2000

Nouveau !
Téléchargez
notre
application
mobile !
3 parcours à
découvrir.



Télécharger
pour Android

Télécharger
pour I Phone



Sentier
interactif
(com. com. du
Massegros)



Bilan de l'animation 2013

Panneaux d'information



Des paysages vivants où l'Homme imprime sa trace

Les paysages des Causses, inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2011, ont été façonnés par l'agropastoralisme.

L'utilisation de la pierre sèche (pour les murets ou les cazelles notamment) constitue une identité culturelle et paysagère forte pour les Causses.

Ce patrimoine doit être protégé et restauré, selon un savoir faire ancestral.



Les Cazelles

Les cazelles sont de petites constructions réalisées en pierre sèche, c'est à dire qu'elles sont réalisées sans lait ni mortier, grâce à des pierres calcaires, trouvées sur place. Elles servaient à protéger les bergers du soleil, de la pluie ou du vent, tout en leur permettant de surveiller leurs bœufs. Ce savoir faire a par la suite également été utilisé par les cantonniers, sur le bord des routes.

Les cazelles sont très nombreuses sur les Causses Méjean et de Sauveterre, et témoignent d'une histoire liée à l'agropastoralisme.

Les murets en pierre sèche

Les murets en pierre sèche, présents sur l'ensemble des Causses, et même au-delà, sont représentatifs des paysages de l'agropastoralisme. Ces murs, édifiés par l'homme, sont particulièrement résistants. En effet, ils peuvent subir des mouvements sans être détruits et ils disposent d'une structure drainante. Ils ont plusieurs fonctions: délimitation de parcelles ou de chemins, mur de soutènement...

Ces murets sont souvent délaissés, notamment du fait d'une déprise agricole. Pour autant, un mouvement de restauration de ces murets, selon les savoir-faire ancestraux, émerge sur le territoire.



Les clapas

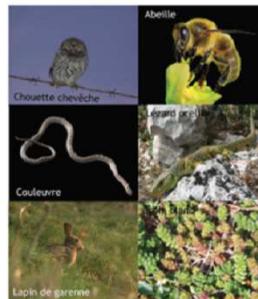
Les clapas sont des monticules de pierres, créés par l'homme, lors de l'épierrement des champs.

Cet épierrement consiste à retirer les pierres d'une parcelle pour pouvoir la cultiver. Les pierres ainsi enlevées étaient regroupées en un même endroit, pour former un amoncellement.

Les clapas représente une identité paysagère des Causses.

Les constructions en pierre sèche et la biodiversité

Du fait de la présence de trous et de niches, les constructions en pierre sèche (cazelles, clapas ou murets) constituent un habitat (refuge, lieu de ponte ou terrain de chasse) privilégié pour de nombreuses espèces animales et permettent le développement de différents végétaux :

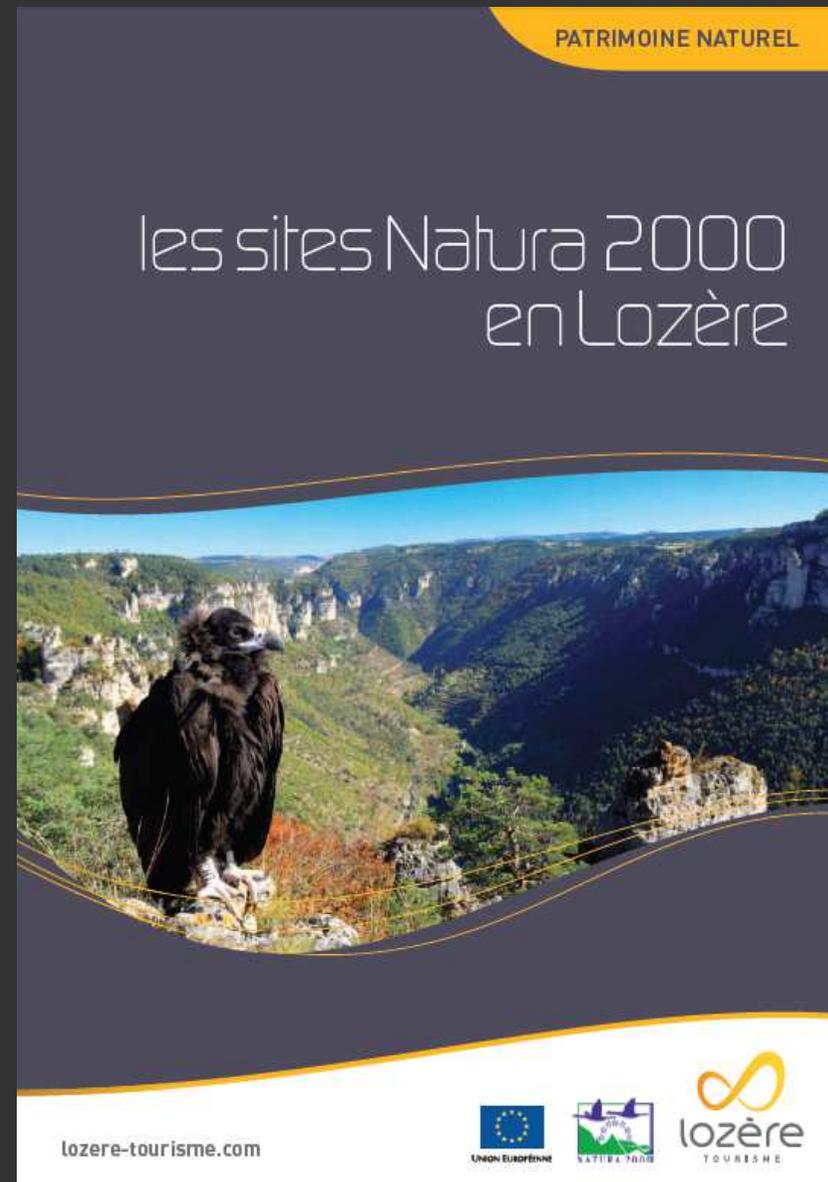
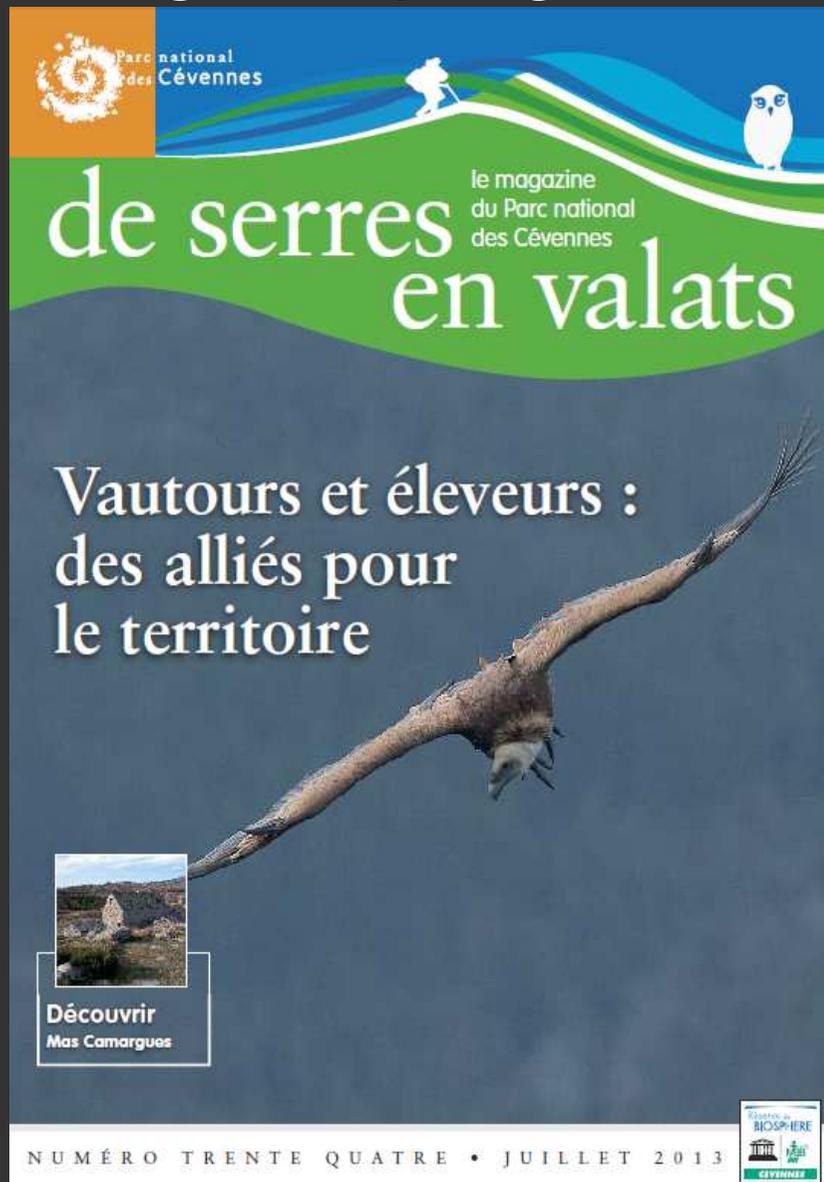


THEME	EMPLACEMENT
<i>Un des sites naturels les plus riches de France</i> Diversité du patrimoine naturel au travers du prisme de Natura 2000	Roc des Hourtous (commune de La Malène)
<i>Des paysages vivants où l'Homme imprime sa trace</i> Murets, clapas, caselles, menhirs, dolmens, tumulus, dolines,...	Chamberboux (commune de Ste-Enimie)
<i>Les différents visages du Causse</i> Trois formes de Causses différents (boisé, intermédiaire, nu) (et donc les différentes pratiques agropastorales derrière)	Drigas (commune de Hures-la-Parade)
<i>Un exemple d'équilibre entre l'Homme et la nature</i> Les lavognes (en lien avec la mise en œuvre des contrats Natura 2000)	Hyelzas (commune de Hures-la-Parade)
<i>Les outils de gestion au service du territoire</i> (MAEt, contrats Natura 2000, Leader...) au service/en soutien des activités agropastorales, des productions de qualité	Parking Mas-St-Chély



Bilan de l'animation 2013

marge de progression...



Bilan de l'animation 2013

Suivi sanitaire et écotoxicologique



CONVENTION DE PARTENARIAT
N° 2008/158

MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU DE SUIVI SANITAIRE
DES RAPACES EN LOZERE

Entre

La Fédération Départementale des Chasseurs de Lozère, dont le siège social est 56 route du Chapitre 48000 MENDE, n° SIRET : 311 167 035 00030, Code APE : 926C.
Représentée par son Président, M. André GISCARD
Ci après dénommée "FDC 48"

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Etablissement public national, dont le siège de la Délégation interrégionale Languedoc-Roussillon – Auvergne est : 95 rue Pierre Flourens 34000 MONTPELLIER, n° SIRET : 180 07 30 17 000 14, Code APE : 751E.
Représenté par son Délégué régional, M. Jean-Marie GEAY
Ci après dénommé "ONCFS"

L'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement, dont le siège social est Montée de Julhers 48000 BALSIEGES
Représentée par son Président, M. Rémi DESTRE
Ci après dénommée "ALEPE"

La Ligue pour la Protection des Oiseaux, dont le siège social est Corderie royale, BP 90263, 17305 ROCHEFORT CEDEX
Représentée par son Président, M. Allain BOUGRAIN-DUBOURG
Ci après dénommée "LPO"

Le Parc National des Cévennes, dont le siège social est 6 bis pl Palais 48400 FLORAC
Représenté par son Directeur, M. Jacques MERLIN
Ci après dénommé "PNC"

1

LDA 48- Rue du Gévaudan - 48000 Mende - Tel 04 66 65 72 10 - Fax 04 66 65 72 14 - email:lda@cg48.fr

Rapport d'essais

 Dossier : 11110800870501
Enregistré le : 08/11/2011
Edité le : 08/11/2011
Type d'analyse : AUTOPSIE

Propriétaire
Code :
No : FEDERATION Dpt DES CHASSEURS
Adresse : ROUTE DU CHAPITRE
Commune : MENDE

FEDERATION Dpt DES CHASSEURS
ROUTE DU CHAPITRE
48000 MENDE

Vétérinaire
Nom :
Commune :

Copie à :
LDA 48
FEDERATION Dpt DES CHASSEURS

Bordereau : 1 Date de prélèvement : Date d'analyse: 08/11/2011
Nature du prélèvement : Cadavre Espèce :
Remarques : fiche ONCFS:107778
envoi rein, foie et contenu jabo-gésier pour diagnostic toxicologique

Paramètres	Résultats
circaète Jean le blanc mort au nid	
Lésions externes	Absence de lésion
Estimation de l'état d'embonpoint	Absence de lésion
Couleur des muqueuses	muqueuses blanches
Appareil circulatoire	coeur : absence de caillot
Appareil respiratoire	Absence de lésion
Appareil digestif	Absence de lésion
Appareil uro-génital	Absence de lésion
Appareil musculo-squelettique	pattes : présence de pétéchies
Système nerveux	Absence de lésion
Système lymphatique	Absence de lésion

 VetAgro Sup
Campus Vétérinaire de Lyon
1, Avenue Bourgelat
69280 MARCY L'ETOILE

N° de dossier :
L11-11443

Laboratoire de Toxicologie
Pr. P. Berry, Dr. J. Vein
Tél : 04 78 87 26 30 Fax : 04 78 87 80 12
Mail : toxlab@vetagro-sup.fr

FDC 48 -
Route du Chapitre
48000 MENDE

Consultation LC11-23221
concernant : 11/1071, Circaète Jean Le Blanc : Sagir 10778

Compte Rendu

Date : 17/11/11
Anamnèse : cf 107777
Compte rendu : Les principes des méthodes sont disponibles sur le site du laboratoire :
<http://www2.vet-lyon.fr/ens/toxico/>

Conclusion : L'analyse met en évidence la présence de traces de Chlorophacinone (raticide). En présence d'hémorragies, l'intoxication par la chlorophacinone est confirmée.

Bilan de l'animation 2013

Partage de l'espace

CONVENTION DE PARTENARIAT QUADRIpartite

Concernant l'utilisation du chemin d'exploitation situé dans le ravin des Bastides (communes de Hures-la-Parade et St-Pierre-des-Tripiers, département de la Lozère) afin de concilier gestion forestière, chasse et conservation des grands rapaces

Entre les signataires désignés ci-dessous :

D'une part :

La propriétaire des parcelles forestières concernées, M. Paul FORTUNATO, 3 rue des Reyllous, 12100 St-Georges-de-Luzençon
Désigné dans la suite du texte par « M. FORTUNATO »

D'autre part :

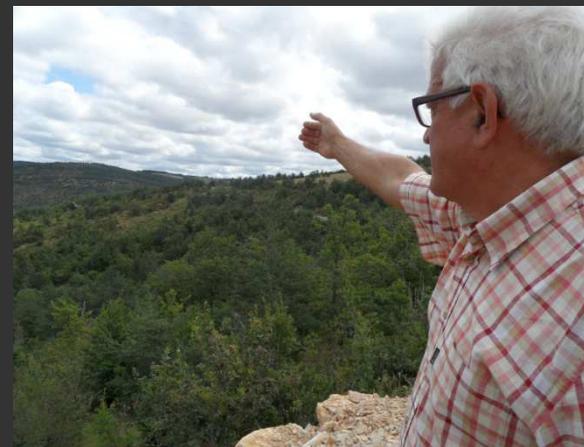
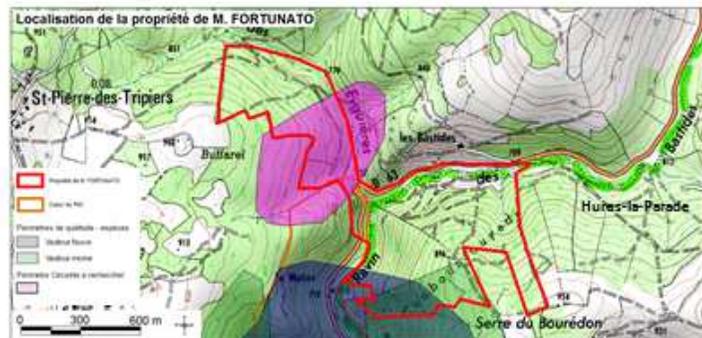
La Fédération Départementale des Chasseurs de Lozère
Désignée dans la suite du texte par le sigle « FDC 48 »
56 route du chapitre - Maison de la chasse et de la nature - 48000 MENDE
Représentée par son Président, M. André THEROND
N° Siret : 311 167 035 00030

Et enfin d'autre part :

Les Présidents des sociétés de chasse de Hyelzas (commune de Hures-la-Parade) et de St-Pierre-des-Tripiers
Désignés dans la suite du texte par « les deux sociétés de chasse locales »
Représentée (à la date de la signature de la convention) par M. Jacques VIRENQUE (pour la société de chasse de Hyelzas) (M. Jacques VIRENQUE - Hyelzas - 48150 Hures-la-Parade) et M. Didier VERHNET (pour la société de St-Pierre-des-Tripiers) (Mativet 48210 MONTBRUN).

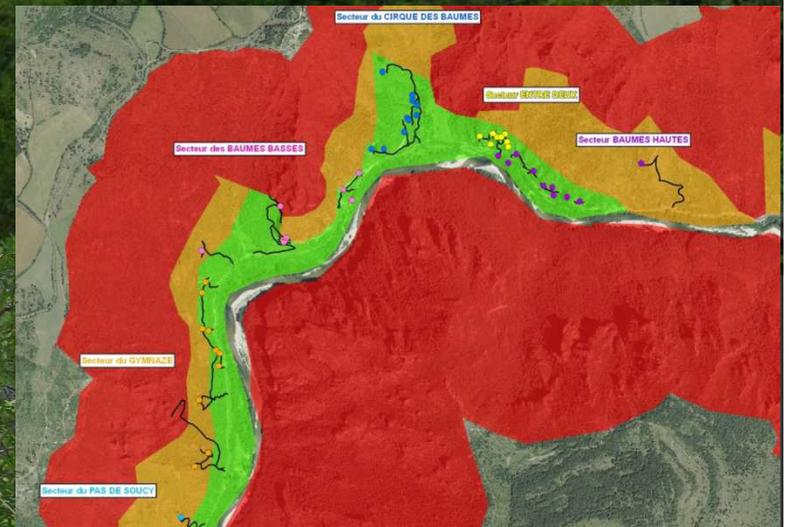
Préambule

M. FORTUNATO a fait l'acquisition de 75 ha de forêt au niveau du ravin des Bastides (50 ha sur la commune de Hures-la-Parade, 25 ha sur la commune de St-Pierre-des-Tripiers) dans laquelle ont eu lieu des travaux de création de chemin stabilisé d'exploitation.



Bilan de l'animation 2013

Partage de l'espace



Bilan de l'animation 2013

Avenir de la démarche Natura 2000 ?

Syndicat mixte Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère

N° 2013/L285/AJ

Monsieur le Président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon
Hôtel de Région
201 avenue de la Pompiagne
34064 Montpellier CEDEX 02

Mende, le 6 août 2013
Objet : Avenir du processus Natura 2000

Monsieur le Président,

Le 2 mai 2013, nous adressions un courrier à l'attention du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour l'alerter sur les difficultés et les incertitudes liées à la démarche Natura 2000. Par consensus général et coordination, de très nombreux sites Natura 2000 en France ont fait de même.

En date du 1^{er} juillet 2013, le Ministère nous a adressé une réponse, probablement commune, à tous ces sites. Il indique notamment que le changement de période de programmation des fonds européens et la décentralisation annoncée de la gestion de ces fonds entraîneront une évolution des modalités de mise en œuvre des financements communautaires en faveur du réseau Natura 2000, notamment en ce qui concerne le FEADER.

Nous espérons vivement que la poursuite de la gestion du réseau Natura 2000 reste une priorité d'intervention des fonds européens et que cet enjeu puisse également émerger comme prioritaire au niveau régional, dans le cadre de la négociation de futurs programmes opérationnels (DRDR entre autres). Il y a un véritable intérêt à mobiliser davantage des sources de financement local en faveur de Natura 2000.

Pour appuyer cette requête, et en parallèle des bilans faits site par site ou co ordonnés par la DREAL, je tenais à vous faire part très concrètement de l'intérêt de Natura 2000 sur notre territoire parce qu'il est, à plusieurs titres, révélateur de ce dossier.

Effectivement, face aux appréhensions et à la mise en œuvre d'une politique aussi ambitieuse, Natura 2000 a eu du mal à se mettre en ordre de marche au niveau local. Preuve en est sur le territoire des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses en Lozère où nous avons été nous-mêmes des réfractaires au dispositif alors que nous en sommes aujourd'hui ses pourfendeurs.

Dans ce projet, le Syndicat mixte du Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses est le maître d'ouvrage du projet Natura 2000 sur deux sites : la ZPS « Gorges du Tarn et de la Jonte » et le SIC « Gorges du Tarn », faisant respectivement 42 000 ha et 446 ha. Le Syndicat a délégué le rôle d'animateur et d'opérateur agro-environnemental à la Fédération des chasseurs de la Lozère depuis 2008 qui a su nouer un climat de confiance avec tous les acteurs concernés (administrations, agriculteurs, chasseurs, forestiers, environnementalistes, particuliers).



En 4 ans, une exploitation agricole sur deux (sur les 42 000 ha au total et 24 000 ha de surface agricole utile) s'est engagée dans un contrat MAAI. La constitution d'équipes interdisciplinaires et pluriprofessionnelles a permis de recenser un réseau de plus de 3 000 ha de parcelles et de bandes, permettre à la fois une allégerie pour les exploitations concernées et aussi une gestion conservatoire des milieux naturels et paysagers. Favoriser la diversité et la création de paysages restaurés par de nombreux travaux (ce qui pose par ailleurs la question importante du suivi des actions et de leur renouvellement sur le long terme).

La création de placettes d'observation pour les visiteurs dans la réserve d'écologie avec les actions bassinales et la conservation des ruisseaux. Créez un réseau de guides naturels (en liaison) la programmation de nombreux ateliers pédagogiques par des carcasses de mammifères et en mettant la connaissance des savoirs locaux mais aussi économique pour les exploitations engagées dans cette démarche (en liaison) coordonnée avec les centres d'apiculture).

NOTRE Le 6 octobre dernier un bilan des MAAI du site Natura 2000 des gorges du Tarn et de la Jonte a été réalisé. Une occasion pour Bruno Comandré, agriculteur sur le site et représentant la FNSEA à Lozère, de revenir sur le travail réalisé depuis quelques mois.

Natura 2000 : une plus value au territoire !

Par Bruno Comandré, agriculteur sur le site Natura 2000 des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses. Le MAAI a permis de recenser un réseau de plus de 3 000 ha de parcelles et de bandes, permettre à la fois une allégerie pour les exploitations concernées et aussi une gestion conservatoire des milieux naturels et paysagers. Favoriser la diversité et la création de paysages restaurés par de nombreux travaux (ce qui pose par ailleurs la question importante du suivi des actions et de leur renouvellement sur le long terme).



Finalité d'un atelier tenu sur le site Natura 2000 des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses



Présentation d'un atelier tenu sur le site Natura 2000 des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses



Accueil d'un atelier tenu sur le site Natura 2000 des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses



Le projet de restauration de l'épave de la Jonte, dans le Parc National des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, est un projet de restauration de l'épave de la Jonte, dans le Parc National des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses. Le projet de restauration de l'épave de la Jonte, dans le Parc National des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, est un projet de restauration de l'épave de la Jonte, dans le Parc National des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

Bilan de l'animation 2013

**Le retour de l'outarde
canepetière en Lozère ?**



Ph. : B. BERTHEMY

Programme 2014

- ▶ 5^e année de contractualisation MAEt
Réactualisation du Projet Agro-Environnemental
- ▶ Poursuite des contrats Natura 2000
- ▶ Suivi et accompagnement par rapport aux contrats
- ▶ Communication, valorisation
- ▶ Amélioration des connaissances (lavognes, Crave à bec rouge)
- ▶ Évolution des pratiques agricoles (« *Les Causses, des paysages culturels rattrapés par les dynamiques ligneuses* »)

Stratégie Nationale sur la Biodiversité (PNC)



The image shows the cover of a project call document. At the top, there are three logos: 'Parc national des Cévennes' (orange square with a white spiral), 'STRATÉGIE NATIONALE SUR LA BIODIVERSITÉ' (green tree logo), and 'NATURA 2000' (green landscape with birds). Below the logos, the text reads: 'Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020', 'Appel à projets 2012', and '« Travaux de restauration d'aires protégées dégradées »'. The main title is 'Restauration de pelouses caussenardes d'allure steppique du Causse de Sauveterre' and the site is identified as 'ZPS « Gorges du Tarn et de la Jonte » - FR 9110105'. At the bottom, there are several partner logos: 'PNC / Jean Pierre Abélafosse', 'Fédération Départementale des Chasseurs de Lozère', 'Lozère LE DÉPARTEMENT', 'Syndicat mixte des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causse', 'safer Languedoc-Roussillon', 'copage agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère', 'Florac SupAgro Institut d'éducation à l'agro-environnement', and 'Réserve de BIOSPHERE MAB CEVENNES'.

Gestion du Cirque des Baumes (Conseil général)



COPIL Natura 2000

Mercredi 11 décembre 2013

Sainte-Enimie

Merci de votre attention

